

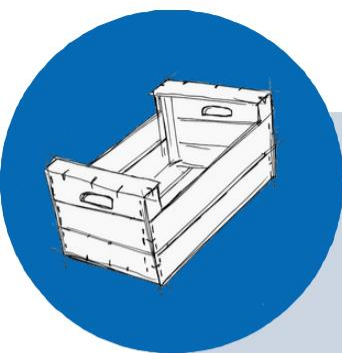


Entreprise familiale depuis 1965



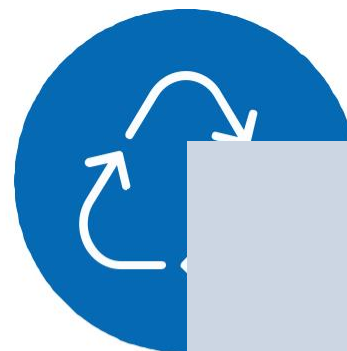
■ Présentation de notre entreprise	3
■ Nos forces	4
■ Nos emballages format 60 x 40	5
■ Nos emballages format 50 x 30	15
■ Nos emballages format 40 x 30	27
■ Nos emballages autres formats	36
■ Nos certifications	39
■ Transport GC Logistique	49
■ Nos produits connexes	50
■ Nous contacter	51

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE



Créée en 1965, la SAS GUILBAULT-CESBRON est une entreprise de fabrication d'emballages bois.

- 2 chaînes de production
- 4 entrepôts de stockage



Nous sommes très engagé envers le respect de l'environnement et de la santé :

Naturel
Écologique
Recyclable
Anti-bactéricide

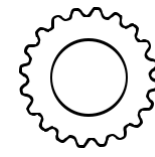


Nous vous proposons également nos services de transports:

Fond-mouvant
Poly-benne
Plateau-remorque

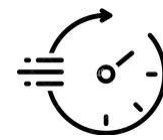


Nos forces



FABRICATION PERSONNALISEES

Nous vous accompagnons autant dans la conception que pour l'impression



QUALITE D'EMBALLAGE

Une équipe expérimentée en fabrication d'emballages



REACTIVITE

Nous répondons à vos besoins dans les plus brefs délais



CONSEILS

Nous offrons une solution parfaitement adaptée à vos besoins

Nos emballages au formats 60 x 40



CODE 14



FORMAT : 60 x 40

TYPE : Poireaux 5kg / pomme 1 rang

HAUTEUR DE TASSEAU (valeur utile) : 100 mm

PLANCHES DE TETE : 100 mm

PLANCHES DE CADRE : 65 mm

NOMBRE DE COLIS PAR PALETTE :
408 (Emboité par 2)

CODE 13RBL



FORMAT : 60 x 40

TYPE : Radis (Fond Normal)

HAUTEUR DE TASSEAU (valeur utile) : 120 mm

PLANCHES DE TETE : 115 mm

PLANCHES DE CADRE : 65 mm

NOMBRE DE COLIS PAR PALETTE :

408 (Emboité par 2)

CODE 13RBLN



FORMAT : 60 x 40

TYPE : Radis (Fond Mâche)

HAUTEUR DE TASSEAU (valeur utile) : 120 mm

PLANCHES DE TETE : 115 mm

PLANCHES DE CADRE : 65 mm

NOMBRE DE COLIS PAR PALETTE :
408 (Emboité par 2)

CODE 13ME



FORMAT : 60 x 40

TYPE : Melon

HAUTEUR DE TASSEAU (valeur utile) : 145 mm

PLANCHES DE TETE : 2 x 55 mm

PLANCHES DE CADRE : 92 mm

NOMBRE DE COLIS PAR PALETTE :
312 (Emboité par 2)

CODE 17



FORMAT : 60 x 40

TYPE : Poireaux 10kg

HAUTEUR DE TASSEAU (valeur utile) : 170 mm

PLANCHES DE TETE : 2 x 75 mm

PLANCHES DE CADRE : 2 x 60 mm

NOMBRE DE COLIS PAR PALETTE :
204 (Emboité par 2) / 192 (Emboité par 4)

CODE 16



FORMAT : 60 x 40

TYPE : Pommes 2 rangs

HAUTEUR DE TASSEAU (valeur utile) : 170 mm

PLANCHES DE TETE : 2 x 75 mm

PLANCHES DE CADRE : 130 mm

NOMBRE DE COLIS PAR PALETTE :
220 (Emboité par 2)

CODE 18CHX



FORMAT : 60 x 40

TYPE : Choux fleur

HAUTEUR DE TASSEAU (valeur utile) : 182 mm

PLANCHES DE TETE : 2 x 75 mm

PLANCHES DE CADRE : 2 x 60 mm

NOMBRE DE COLIS PAR PALETTE :
216 (Emboité par 2)

CODE 1A



FORMAT : 60 x 40

TYPE : Salade laitue x12

HAUTEUR DE TASSEAU (valeur utile) : 210 mm

PLANCHES DE TETE : 55 mm + 120 mm

PLANCHES DE CADRE : 2 x 80 mm

NOMBRE DE COLIS PAR PALETTE :
192 (Emboité par 4)

CODE 1H



FORMAT : 60 x 40

TYPE : Salade laitue x12

HAUTEUR DE TASSEAU (valeur utile) : 220 mm

PLANCHES DE TETE : 2 x 100

PLANCHES DE CADRE : 2 x 80 mm

NOMBRE DE COLIS PAR PALETTE :
192 (Emboité par 4)

Nos emballages au formats 50 x 30



CODE 25BE



FORMAT : 50 x 30

TYPE : Jeunes pousses

HAUTEUR DE TASSEAU (valeur utile) : 85 mm

PLANCHES DE TETE : 85 mm

PLANCHES DE CADRE : 72 mm

NOMBRE DE COLIS PAR PALETTE :
550 (5 couches) / 660 (6 couches)

CODE 24M



FORMAT : 50 x 30

TYPE : Multiproduits (Fraises/Mâche/etc...)

HAUTEUR DE TASSEAU (valeur utile) : 100 mm

PLANCHES DE TETE : 97 mm

PLANCHES DE CADRE : 72 mm

NOMBRE DE COLIS PAR PALETTE :
550 (5 couches) / 660 (6 couches)

CODE 24CO



FORMAT : 50 x 30

TYPE : Courgette

HAUTEUR DE TASSEAU (valeur utile) : 120 mm

PLANCHES DE TETE : 120 mm

PLANCHES DE CADRE : 80 mm

NOMBRE DE COLIS PAR PALETTE :
500 (5 couches) / 600 (6 couches)

CODE 24FEN



FORMAT : 50 x 30

TYPE : Fenouil

HAUTEUR DE TASSEAU (valeur utile) : 120 mm

PLANCHES DE TETE : 80 mm (Tête italienne)

PLANCHES DE CADRE : 80 mm

NOMBRE DE COLIS PAR PALETTE :
500 (5 couches) / 600 (6 couches)

CODE 6



FORMAT : 50 x 30

TYPE : Baby tomates

HAUTEUR DE TASSEAU (valeur utile) : 140 mm

PLANCHES DE TETE : 2 x 60 mm

PLANCHES DE CADRE : 97 mm

NOMBRE DE COLIS PAR PALETTE :
390 (5 couches) / 468 (6 couches)

CODE 6H



FORMAT : 50 x 30

TYPE : Pommes de terres 10kg / Tomates

HAUTEUR DE TASSEAU (valeur utile) : 160 mm

PLANCHES DE TETE : 2 x 72 mm

PLANCHES DE CADRE : 97 mm

NOMBRE DE COLIS PAR PALETTE :
390 (5 couches) / 468 (6 couches)

CODE 6HC (avec couvercle)



FORMAT : 50 x 30

TYPE : Pommes de terre 10kg / Tomates

HAUTEUR DE TASSEAU (valeur utile) : 160 mm

PLANCHES DE TETE : 160 mm

PLANCHES DE CADRE : 160 mm

**NOMBRE DE COLIS PAR PALETTE :
275 (5 couches) / 330 (6 couches)**

CODE 6HDA

FORMAT : 50 x 30

TYPE : 2 rangs pommes

HAUTEUR DE TASSEAU (valeur utile) : 160 mm

PLANCHES DE TETE : 2 x 72 mm

PLANCHES DE CADRE : 130 mm

NOMBRE DE COLIS PAR PALETTE (100x120) :
90 (5 couches) / 108 (6 couches)



CODE 9



FORMAT : 50 x 30

TYPE : Carottes 13kg

HAUTEUR DE TASSEAU (valeur utile) : 182 mm

PLANCHES DE TETE : 2 x 80 mm

PLANCHES DE CADRE : 2 x 72 mm

NOMBRE DE COLIS PAR PALETTE :
250 (5 couches) / 300 (6 couches)

CODE 11



FORMAT : 50 x 30

TYPE : Poires 10kg

HAUTEUR DE TASSEAU (valeur utile) : 200 mm

PLANCHES DE TETE : 2 x 80 mm

PLANCHES DE CADRE : 2 x 72 mm

**NOMBRE DE COLIS PAR PALETTE :
230 (5 couches) / 276 (6 couches)**

CODE 12



FORMAT : 50 x 30

TYPE : Pommes 13kg

HAUTEUR DE TASSEAU (valeur utile) : 250 mm

PLANCHES DE TETE : 3 x 60 mm

PLANCHES DE CADRE : 2 x 92 mm

**NOMBRE DE COLIS PAR PALETTE :
250 (5 couches) / 300 (6 couches)**

Nos emballages au
formats 40 x 30



CODE 15VITA



FORMAT : 40 x 30 (bois : contre-plaqué)

TYPE : Tomate

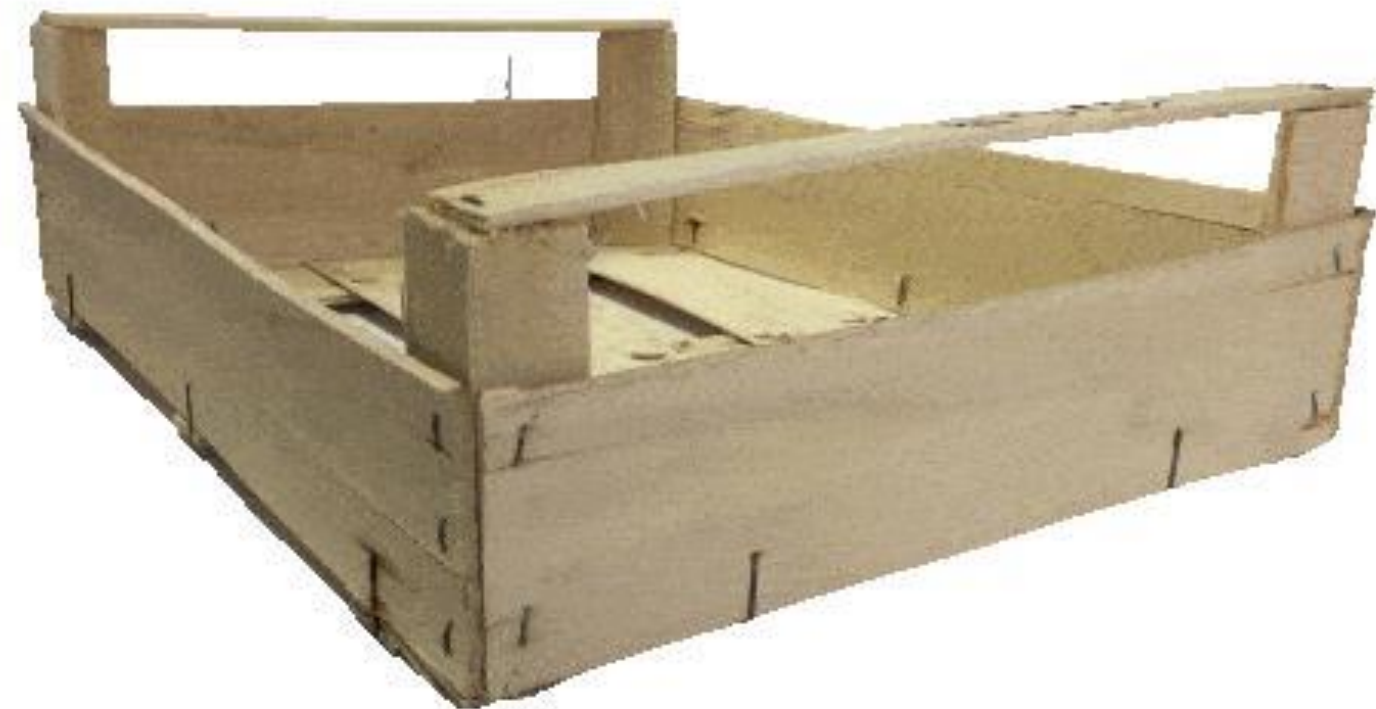
HAUTEUR DE TASSEAU (valeur utile) : 100 mm

PLANCHES DE TETE : 10 mm

PLANCHES DE CADRE : 70 mm

**NOMBRE DE COLIS PAR PALETTE (100x120):
384**

CODE 15CH



FORMAT : 40 x 30

TYPE : Champignons

HAUTEUR DE TASSEAU (valeur utile) : 100 mm

PLANCHES DE TETE : 72 mm (Tête italienne)

PLANCHES DE CADRE : 72 mm

NOMBRE DE COLIS PAR PALETTE :
610 (5 couches) / 732 (6 couches)

CODE 15M



FORMAT : 40 x 30

TYPE : Multi-produits (Mâches 1kg / Radis / etc...)

HAUTEUR DE TASSEAU (valeur utile) : 100 mm

PLANCHES DE TETE : 100 mm

PLANCHES DE CADRE : 80 mm

NOMBRE DE COLIS PAR PALETTE :
610 (5 couches) / 732 (6 couches)

CODE 15COM



FORMAT : 40 x 30

TYPE : Courgettes 6kg / Radis noir 6kg

HAUTEUR DE TASSEAU (valeur utile) : 120 mm

PLANCHES DE TETE : 120 mm

PLANCHES DE CADRE : 80 mm

NOMBRE DE COLIS PAR PALETTE :
610 (5 couches) / 732 (6 couches)

CODE 15N



FORMAT : 40 x 30

TYPE : Navet

HAUTEUR DE TASSEAU (valeur utile) : 145 mm

PLANCHES DE TETE : 2 x 60 mm

PLANCHES DE CADRE : 97 mm

NOMBRE DE COLIS PAR PALETTE :
550 (5 couches) / 648 (6 couches)

CODE 15CEL



FORMAT : 40 x 30

TYPE : Navet / céleri

HAUTEUR DE TASSEAU (valeur utile) : 160 mm

PLANCHES DE TETE : 2 x 72 mm

PLANCHES DE CADRE : 2 x 65 mm

NOMBRE DE COLIS PAR PALETTE :
340 (5 couches) / 408 (6 couches)

CODE 15PAT



FORMAT : 40 x 30

TYPE : Pomme de terre 10kg

HAUTEUR DE TASSEAU (valeur utile) : 180 mm

PLANCHES DE TETE : 2 x 80 mm

PLANCHES DE CADRE : 2 x 72 mm

NOMBRE DE COLIS PAR PALETTE :
340 (5 couches) / 408 (6 couches)

CODE 15C



FORMAT : 40 x 30

TYPE : Cresson

HAUTEUR DE TASSEAU (valeur utile) : 220 mm

PLANCHES DE TETE : 140 mm + 55 mm

PLANCHES DE CADRE : 2 x 80 mm

NOMBRE DE COLIS PAR PALETTE :
360 (5 couches) / 432 (6 couches)

Nos emballages autres formats



CODE 4B



FORMAT : 30 x 20

TYPE : Fruit-rouges / Fraise / Framboise

HAUTEUR DE TASSEAU (valeur utile) : 70 mm

PLANCHES DE TETE : 50 mm

PLANCHES DE CADRE : 50 mm

NOMBRE DE COLIS PAR PALETTE :
480 (12 couches)

CODE 4MA



FORMAT : 30 x 20

TYPE : Petit fruit / Petit légume

HAUTEUR DE TASSEAU (valeur utile) : 103 mm

PLANCHES DE TETE : 97 mm

PLANCHES DE CADRE : 70 mm

NOMBRE DE COLIS PAR PALETTE :

620 (6 couches) / 720 (7 couches) Emboité par 2

Nos certifications

Notre entreprise est engagée en faveur du respect des normes et des règlements en vigueur, tant dans le domaine de l'environnement que celui de la santé



Certification PEFC



Guide de bonnes pratiques hygienniques



Déclaration de conformité à la réglementation

Certification PEFC



PEFC CHAIN OF CUSTODY CERTIFICATE OF CONFORMITY

Version 4 - last update 17/08/2023 Individual certification / Certification individuelle
- validation de la dernière mise à jour le

This document attests that / Ce document atteste que

The enterprise **SAS GUILBAULT-CESBRON**
L'entreprise **1 route d'ancenis**
44430 LA BOISSIERE DU DORE

Product categories Catégories de produits	Chain of custody methods Méthodes de suivi	N° categories
On page 2 - sur la page 2		

is conform against the standards
est conforme aux exigences des
référentiels

PEFC ST 2002:2020 Chain of Custody of Forest and Tree Based Products –
Requirements
Chaîne de contrôle des produits forestiers et à base de bois – Exigences
PEFC ST 2001:2020 PEFC Trademarks Rules – Requirements
Règles des marques PEFC – Exigences

Certificat n° **QUAL-PEFC-COC-11652**

Fait à Aire Sur l'Adour le 17 août 2023
Le directeur de QUALISUD
M. François LUQUET

This certificate, property of QUALISUD, is valid from
Ce certificat propriété de QUALISUD est valable du

07/12/2021 to
au 06/12/2026

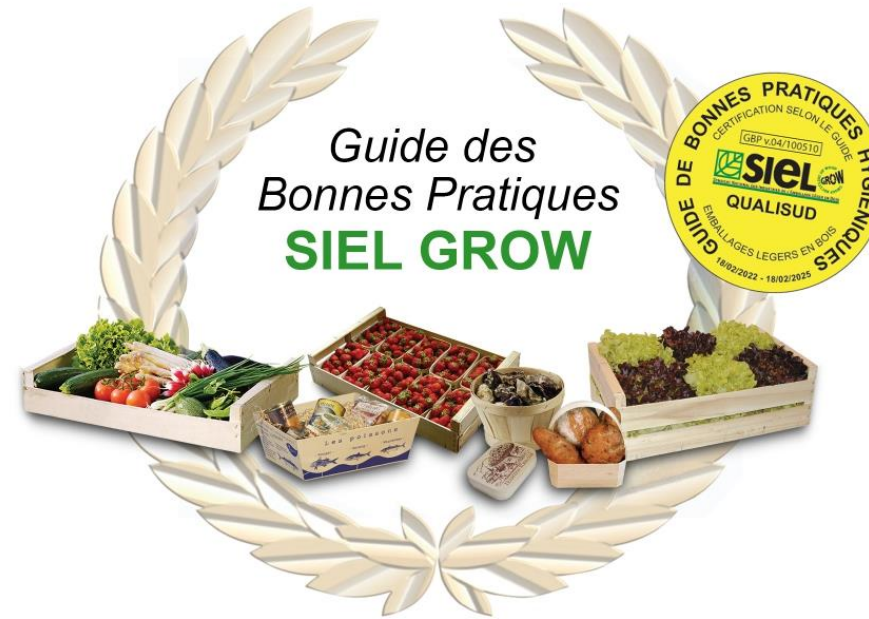
N° Siren : 315 002 915 / Code APE : 9412Z / N° TVA intracommunautaire 31 315 002 915
Siège Social : 2 allée BriseBois - 31320 AUZEVILLE-TOLOSANE - Email : contact@qualisud.fr / www.qualisud.fr

Numéro de version du modèle du certificat : PEFC/P010/7- v10

PDL-32

Guide de bonnes pratiques

SYNDICAT NATIONAL DES INDUSTRIES DE L'EMBALLAGE LEGER EN BOIS



ATTESTATION DE CONFORMITE

SELON LE GUIDE DES BONNES PRATIQUES

du Syndicat National des Industries de l'Emballage Léger en Bois
[Guide phase II du 08 mai 2009, revue le 15 avril 2010 par Vigilantia]

ATTESTATION DELIVREE A :

GUILBAULT-CESBRON

1 Le Sapin Vert

44430 LA BOISSIERE DU DORE

Le : 18 février 2022
Valable jusqu'au : 18 février 2025

Co-Présidents SIEL

Philippe SAMSON

SIEL GROW
SYNDICAT NATIONAL DES INDUSTRIES
DE L'EMBALLAGE LEGER EN BOIS

La Présidente de la Commission Agrément

Florence AVIAT

VIGILANTIA

Vigilantia

Charlotte CHAYRIE

QUALISUD

Déclaration de conformité à la réglementation

A l'attention de Monsieur CESBRON

2020

GUILBAULT-CESBRON
Route d'Ancenis
44430 LA BOISSIERE DU DORÉ

Paris, le 2 janvier 2020

Emetteur : O. de Lagausie

Nombre de pages dont celle-ci : 7 olivier.delagausie@siel-grow.fr

A) CONTACTALIMENTAIRE : Conformité au contact alimentaire, au dossier EMABOIS, au GBP code de bonnes pratiques hygiéniques de la Profession, aux normes FAO 2002 sur le commerce international des matériaux d'emballages bois.

B) ENVIRONNEMENT : Conformité aux exigences essentielles de la Directive 94/62/CE, au Décret 98/638 du 20 juillet 1998, aux exigences du label PEFC, à « Merci le Peuplier », à la SSD Sortie de Statut de Déchets, au soutien SIEL-GROW au recyclage matière et énergie.

Je soussigné Olivier de Lagausie, agissant en qualité de Délégué Général du Syndicat National des Industries de l'Emballage Léger en bois et du réseau GROW FRANCE et GROW INTERNATIONAL, informe par la présente que les emballages légers en bois produits par :

GUILBAULT-CESBRON - Route d'Ancenis - 44430 LA BOISSIERE DU DORÉ pour ses sites de production à la date de ce certificat sont conformes aux exigences du **contact alimentaire** et de la **prévention de l'environnement**:

A. Contact Alimentaire (Page 2).

B. Préservation de l'Environnement (Page 6).

A. Contact alimentaire

1- Note d'informations BOIS n° 2012 - 93 de la DGCCRF du 04 septembre 2012.

2- Le dossier Contact Alimentaire EMABOIS POLE EMBALLAGE BOIS : « Maîtrise sanitaire et bénéfices sensoriels de l'utilisation des emballages légers, palettes et caisses industrielles en bois lors du stockage et de la conservation des produits alimentaires » :

2a. : Volet chimie analytique.

2b. : Volet microbiologie.

3- Le GBP, le Guide de Bonnes pratiques de Fabrication et HACCP.

4- L'absence de MOSH, MOAH et huiles minérales.

5- Bisphénol A.

6- Phtalates.

7- Les normes FAO 2002 sur le commerce international des emballages en bois.

Les membres du réseau GROW (Groupe de Recyclage du Bois) appliquent un cahier strict des charges pour être en conformité avec les réglementations nationales concernant le contact alimentaire

1- La Note d'informations BOIS n° 2012 - 93 de la DGCCRF du 04 septembre 2012.

Les emballages légers en bois produits par **GUILBAULT-CESBRON** sont exempts de tous traitements chimiques non autorisés (cette donnée est l'une des composantes du cahier des charges de GROW International ; toutes précisions techniques dans **la note n° 2012 - 93 de la DGCCRF du 04 septembre 2012.**

Une thèse de doctorat présentée devant l'Institut Polytechnique de Lorraine (Nancy – France) apporte la preuve scientifique que la migration globale vers l'aliment au contact est largement inférieure aux seuils autorisés. De fait la migration du bois vers l'aliment est proche de zéro.

Dans le même temps une analyse organoleptique a constaté la neutralité absolue du bois de peuplier au contact alimentaire.

Deux études réalisées par le Laboratoire Bio procédés Agro-alimentaire (LABIAL) dans le cadre de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires – Institut Polytechnique de Lorraine (ENSAIA et INPL) et intitulées « Comportement par impédancemétrie de souches bactériennes (Escherichia coli et spores de Bacillus cereus , fourni des preuves intéressantes et irréfutables de l'effet létal de « l'environnement bois » » (Professeur MILIERE - IUT Nancy).

2- EMABOIS

Maîtrise sanitaire et bénéfices sensoriels de l'utilisation des emballages légers, palettes et caisses industrielles en bois lors du stockage et de la conservation des produits alimentaires » :

Le Consortium EMABOIS compte 10 membres : 3 organisations professionnelles françaises formant le Pôle Emballages Bois (S.I.E.L, SEILA et SYPAL-FNB), le Réseau Européen des Emballages : GROW, l'interprofession : France Bois Forêt et 5 établissements de recherche et/ou de formation français :

Actalia : Produits Laitiers

ESB : Ecole Supérieure du Bois

ESIReims: Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Emballage et Conditionnement FCBA : Institut Technologique Forêt Cellulose Bois construction Ameublement Oniris: École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes- Atlantique

19 200 tests ont été réalisés entre 2012 et juin 2015 sur les E.L.B donnant lieu à 44 actes de communications scientifique et à 4 prix scientifiques

a) EMABOIS volet chimie analytique 7600 tests, 2 conclusions majeures :

Migration Globale (la masse totale cédée par un matériau à un aliment) 4800 tests réalisés. Les molécules identifiées en Migration Globale sont inoffensives à la santé du consommateur. Migration Spécifique : la valeur de la migration d'un composé spécifique ; 2800 tests réalisés en scénarii sévères de migrations. Le maximum de Migration Spécifique observé est de 0.7 mg/kg de simulateur d'aliment synonyme d'une migration négligeable.

b) EMABOIS volet microbiologie ; 11600 tests, 3 conclusions majeures :

La réduction drastique du nombre de microorganismes extraits du bois après 24 h de contact direct avec le peuplier, le pin et l'épicéa :

99% des microorganismes (bactéries et moisissures) inoculés pour l'occasion sur le bois NE MIGRENT PAS vers l'aliment : l'innocuité hygiénique de la surface de bois au contact alimentaire est confirmée. Comparé au verre et au plastique, le bois a le taux de transfert de microorganismes vers l'aliment en contact le plus faible.

Ces 19 200 tests et les conclusions qui en ressortent couvrent toutes les températures, surfaces de contacts, durées de contacts des différents secteurs utilisateurs d'Emballages légers en bois. Etude téléchargeable sur: <http://www.emballage-leger-bois.fr/sites/emballage-leger-bois.fr/files/documents/DOSSIERDEPRESSEEMABOIS16juin2015WEB.pdf>

3- Le GBP, Guide de Bonnes pratiques de Fabrication et HACCP

L'entreprise GUILBAULT-CESBRON pour ses sites de production a été jugée comme remplissant les stipulations du Guide de Bonnes Pratiques de Fabrication de la profession avec tiers certificateur.

La seconde étape verra à la fois un renforcement du code de bonnes pratiques hygiéniques en même temps que l'introduction d'HACCP.

4- MOSH et MOAH

Les hydrocarbures d'huiles minérales (MOH = Mineral Oil Hydrocarbons) comprennent un groupe diversifié de mélanges d'hydrocarbures contenant des milliers de composés chimiques de différentes structures et tailles, dérivés principalement du pétrole brut, mais qui sont également produits par synthèse à partir du charbon, du gaz naturel et de la biomasse. La composition chimique de la majorité des mélanges MOH n'est pas connue et varie en général d'un lot à l'autre ; les spécifications sont souvent exprimées en termes de viscosité ou d'«épaisseur», et non en termes de composition chimique (EFSA, 2012).

Les experts scientifiques de l'EFSA ont identifié 2 types principaux de MOH importants pour la sécurité des aliments : des hydrocarbures saturés (communément nommés MOSH) et des hydrocarbures aromatiques (également nommés MOAH).

Les MOSH comprennent des mélanges complexes, principalement des alcanes à chaîne ouverte linéaires et ramifiés (paraffines), des cycloalcanes (naphtènes) principalement alkylés, classés collectivement comme des hydrocarbures saturés d'huile minérale (MOSH) et des hydrocarbures aromatiques d'huile minérale (MOASH) (EFSA, 2012). Les principales sources d'huiles minérales dans les aliments sont les emballages alimentaires et les additifs, les auxiliaires technologiques et les lubrifiants.

A ce jour, il n'existe pas de liste « positive » d'huiles minérales. Il n'existe pas de données toxicologiques disponibles néanmoins ces composés sont soupçonnés de présenter un risque cancérigène et mutagène pour le consommateur.

MAIS Il faut savoir que le bois NATUREL/BRUT, tel qu'utilisé pour les emballages bois au contact alimentaire, ne contient AUCUNE huile minérale. Par ailleurs, une étude scientifique récente dans le domaine de la migration chimique « emballage bois brut – simulant alimentaire » n'a pas mis en évidence de substance relevant de la famille des huiles minérales MOSH ou MOAH (Ludosky, 2015).

Concernant les vernis, encres d'impression, adhésifs, colles, utilisés pour la fabrication des emballages bois, ceux-ci bénéficient d'une Déclaration de Conformité au contact alimentaire délivrée par le fournisseur en connaissance de cause et selon la législation européenne et française.

Publications scientifiques à l'appui :

- EFSA, E. (2012). Panel on Contaminants in the Food Chain (CONTAM): Scientific opinion on mineral oil hydrocarbons in food. EFSA Journal, 10(6), 2704.
- Ludosky, D. (2015). Emballages Légers en bois : Etude de la migration des molécules organiques du bois vers l'aliment (Doctoral dissertation, Reims)

5- Bisphénol A :

Non concerné (bi produit de polymérisation, non utilisé dans notre industrie)

6- Les phtalates :

Les résultats de migration Globale et Spécifique obtenus suite aux travaux de thèse de Daliéna LUDOSKY (2015, Université de Reims) intitulée « Emballage léger en bois : Etude de la migration des molécules organiques du bois vers un aliment. »

permettent d'affirmer que les molécules composant les bois de peuplier et de pin maritime sont inoffensives à la santé du consommateur.

De même que les taux de migration sont très en-deçà des taux de migration seuils déterminés par l'Europe.

Et ces travaux ont confirmé l'absence de Phtalates pour ces 2 essences. Ainsi, l'emballage en bois brut est apte au contact alimentaire comme confirmé par les règlements suivants :

FRANCE

- Arrêté du 15 Novembre 1945 fixant la liste des matériaux susceptibles d'être utilisés sans inconvénient pour la santé publique dans la fabrication des instruments de mesures. France, Journal officiel.

- Matériaux au contact des denrées alimentaires - cas du bois. Note d'information 2012-93 - DGCCRF, France.

EUROPE

- RÈGLEMENT (CE) No 1935/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et abrogeant les directives 80/590/CEE et 89/109/CEE. P. E. C. EUROPÉENS, Journal officiel de l'union européenne.

7- Normes FAO 2002 :

Directives pour la réglementation de matériaux d'emballages dans Le Commerce International extra communautaire(Rome 2002)

Les emballages bois destinés au logement de produits ostréicoles et de fromages sont séchés, donc stabilisés, la durée de séchage est supérieure à 56°C et à 30mn. Ces emballages remplissent donc les obligations de la norme susvisée.

Les barquettes dont l'épaisseur des bois est inférieure à 6mm ne sont pas concernées par cette norme.

Pour les emballages fruits et légumes, seuls les tasseaux d'angle sont é v e n t u e l l e m e n t concernés par cette norme. Pour les exportations extra-communautaires vers les pays demandant le traitement NIMP15, l'entreprise fournira, sur demande, des emballages dont les tasseaux auront été traités NIMP15.

B. Environnement

1. Exigences essentielles de la Directive 94/62 révisée et du Décret 98/638.
2. Gestion durable des forêts et PEFC.
3. Merci le peuplier et aide à la replantation.
4. Statut de Sortie de Déchets (SSD).
5. Le Bilan Carbone professionnel SIEL-GROW de référence.
6. Analyse de Cycle de Vie comparative : ADEME.
7. Le Recyclage matière et énergie & Grow International.
8. Economie circulaire.

1. Exigences essentielles de la Directive 94/62 révisée et du Décret 98/638.

Préalable sur la renouvelabilité de la matière : Conformité à la norme EN 13428. Le bois, matériau de base des emballages GUILBAULT-CESBRON est une matière première renouvelable, de sorte que l'exigence principale de la filière en termes de développement durable est la gestion durable des forêts, ce qui est le cas en France, d'où sont issus les bois, et aussi le cas en Europe de l'Ouest. Ainsi la disponibilité de la matière pour les futures générations est assurée. Même si la minimisation de l'usage du bois ne présente pas la même urgence que pour des matières premières non renouvelables, les emballages produits par l'entreprise sont en conformité avec les exigences essentielles de la Directive CE 94/62 modifiée :

Réduction à la source : Conformité à la norme EN13430.

La réduction à la source est liée aux points critiques de gerbabilité, contraintes du transport, contraintes du stockage et demandes clients. Dans ce cadre, les emballages produits par l'entreprise remplissent les conditions de la Directive.

Recyclage (en d'autres termes valorisation matière) : Conformité à la norme EN 13430.

Les emballages légers en bois peuvent être valorisés en paillage agricole, panneaux de fibres ou de particules, ou en pulpeurs (filière papiers cartons).

Valorisation énergétique : Conformité à la norme EN 13431.

Le bois peut être brûlé avec récupération d'énergie, en incinérateurs, en chaufferies ou en chauffages individuels (pellets). Voir plus bas « Sortie du Statut de déchets (SSD) ».

Compostage : Conformité à la norme EN 13432.

Le bois peut être utilisé à la production de compost. Les prix d'achat varient suivant les conditions locales de marché.

Métaux lourds :

Les métaux lourds existants dans le bois naturel sont bien au-dessous des quantités limites définies par la réglementation européenne (100µ).

Au-delà de de la Directive 94/62 révisée & du Décret 98/638

2- Gestion durable des forêts et PEFC

L'entreprise s'est engagée dans la démarche PEFC, c'est-à-dire le Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières, bois issus de forêts gérées durablement et certifiés par tous les acteurs de la filière : Office National des Forêts, communes forestières, collectivités locales, propriétaires privés, associations de protection de la nature, industriels du bois, et GUILBAULT CESBRON dispose d'un numéro de certification.

3- Merci le Peuplier

L'Entreprise participe activement à Merci le Peuplier, opération de replantation pour une gestion durable des ressources sylvicoles et GUILBAULT-CESBRON est adhérent à la Charte Merci le Peuplier.

4- Sortie de Statut de Déchets (SSD)

Chaufferies de Classe A : Les emballages légers en bois produits en France sont aptes à alimenter le gisement SSD (Sortie du Statut de Déchets) via un opérateur certifié pour alimenter les chaufferies de Classe A.

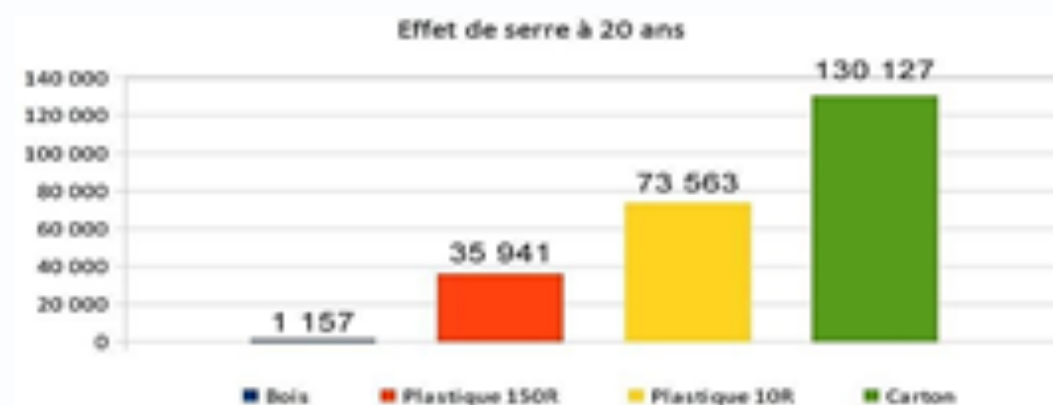
5- Bilan Carbone

Les emballages de l'entreprise sont inclus dans l'empreinte Carbone professionnelle qui est disponible sur le site www.emballage-leger-bois.fr

6- Analyse de Cycle de Vie : Ademe

L'ACV, L045-S4, réalisée par l'ADEME concernant les plateaux bois – carton – plastique pour le transport des pommes en France (le fruit produit dans les plus importantes quantités en France) a démontré les avantages environnementaux du bois : Aucune contestation possible, le bois est le plus favorable pour l'environnement, pour l'effet de serre et la consommation d'énergie fossile particulièrement

Exemple effet de serre :



7- Recyclage & Grow International

L'entreprise participe activement via Grow International à l'amélioration des process de recyclage matières et énergies sur le territoire français. Ces travaux engagés par l'organisation professionnelle bénéficient du soutien financier de France-Bois –Forêt (2014-2018) et l'Ademe (2017-2018).

8- Economie circulaire

Ressource renouvelable, gérée durablement, issus de production locale, pour emballages destinés à des clients sur une zone de chalandise proche (moins de 300 km), emballages valorisables pour de futurs usages matière et énergie. Toutes les exigences de l'économie circulaire sont remplies. Pour parfaire la boucle, le SIEL a sorti en 2018 avec l'ADEME, PERIFEM et FEDEREC le Guide « Optimisez le recyclage et la valorisation de vos caquettes bois ». Téléchargement direct possible sur : <http://emballage-leger-bois.fr/sites/emballage-leger-bois.fr/files/documents/guiderecyclagebd.pdf>

Paris, le 2 janvier 2020



Nous possédons
Notre propre
entreprise de
transport public.
GC LOGISTIQUE a
été créer dans
l'intérêt de servir
nos clients avec la
plus grande
réactivité.

qualimat



- **CAMION FOND-MOUVANT
(90m3) :**
 - Sciure
 - Paillage
 - Alimentation animale



- **CAMION POLY-BENNE
(30m3) :**
 - Connexes bois
 - Paillages
 -



- **CAMION PLATEAU-REMORQUE
(2 x 7.5m) :**
 - Emballages bois
 - Fourrage
 - Pallox / Palettes

Nous proposons un ensemble de produits connexes :



■ Sciure de peuplier



■ Plaquelette 0-10



■ Plaquelette 20-40



■ Ecorce broyée



GUILBAULT-CESBRON

1 Le Sapin Vert
44430 LA BOISSIERE DU DORE

NOUS CONTACTER

Du Lundi au Vendredi
de 8h15 à 12h30 et de 14h à 17h30

 Commande : 02 40 33 75 60

 Accueil : 02 40 33 70 39

 Mail : commande@guilbault-cesbron.fr